

Fédération
des Travailleurs
de la Métallurgie CGT

AUVERGNE
RHONE-ALPES
cgtmetauxra@wanadoo.fr



Quand fiche descriptive d'emploi et cotation riment avec déclassification, dévalorisation, mystification

Depuis la signature de la nouvelle Convention Collective nationale (le 7 février 2022) par le patronat de la métallurgie (l'UIMM) et les organisations syndicales de salariés (CFDT, FO et la CFE-CGC), beaucoup d'entreprises ont commencé à déployer la nouvelle classification.

Force est de constater que les organisations syndicales sont très peu associées dans la mise en œuvre de ces nouvelles mesures conventionnelles. **Malheureusement, comme nous pouvions nous y attendre, cela ne se passe pas correctement.** Les salariés sont de plus en plus nombreux à recevoir leur fiche descriptive d'emploi, ainsi que la cotation de celui-ci et donc, leur nouvelle classification. Il y a beaucoup de décalage en très nette défaveur des salariés. On peut déjà dire que le compte n'y est pas du tout !

Les fiches d'emplois sont faites à l'emporte-pièce avec des contenus des plus farfelus, qui trop souvent ne correspondent même pas à l'emploi réellement tenu. Tous les éléments qui doivent servir à la construction des fiches emplois ne sont pas présents, il manque régulièrement la partie sur autonomie, mais également les actions et décisions sur les activités de l'emploi (pour le critère contribution) ainsi que les responsabilités hiérarchiques dans l'emploi.

Il faut donc rappeler aux employeurs que tous les éléments doivent être valorisés pour construire objectivement une fiche d'emploi et pour arriver à cela il faut retrouver :

- 1, L'intitulé de l'emploi. **(Titre/ Métier)**
- 2, Les descriptions des activités à accomplir dans l'emploi. **(Complexité de l'activité)**
- 3, Les connaissances professionnelles spécifiques. **(Connaissances)**
- 4, Les autonomies liées à l'emploi. **(Autonomie)**
- 5, Les actions et décisions sur les activités de l'emploi. **(Contribution)**
- 6, Les responsabilités hiérarchiques liées à l'emploi. **(Encadrement)**

7, Les relations de travail / Communication internes & externes. **(Communication)**

Lorsque la fiche d'emploi n'est pas réalisée correctement, c'est la cotation qui en découle qui est bâclée et finalement, c'est une classification au rabais qui s'applique au salarié.

Le mécontentement s'amplifie de jour en jour et plusieurs entreprises sont déjà en lutte, quand d'autres sont dans l'objectif d'organiser des débrayages très prochainement pour demander des comptes aux employeurs.



Ne restez pas seul car rien n'est inéluctable, collectivement et unitairement il est possible d'imposer au patronat une autre grille de lecture objective de cette classification, sans compter que la FTM-CGT a aussi un projet de classification bien plus efficient que celui des signataires !

Avoir des augmentations de salaire et un vrai déroulement de carrière sont essentiels pour l'équité de traitement, pour l'égalité salariale, la solidarité à travers le financement de la sécurité sociale, la reconnaissance de l'engagement du salarié dans son travail, l'attractivité de la branche par la reconnaissance et la valorisation des diplômés et des qualifications !

Nous, salariés de la métallurgie que nous soyons ouvrier, technicien, ingénieur, cadre, nous pouvons faire de la date du 12 décembre le point de départ d'un nouvel élan de lutte collective pour gagner une Convention Collective de haut niveau dans notre branche.

Il le faut pour nous mais aussi pour nos enfants ! Intéresser et attirer les jeunes générations aux métiers de la métallurgie est primordiale pour le développement de l'emploi et donc de l'entreprise.

Cette date du 12 décembre n'est pas choisie au hasard, c'est le jour de la mobilisation intersyndicale européenne contre l'austérité à Bruxelles. Dans la métallurgie, une des matérialisations de cette austérité prend la forme de la nouvelle Convention Collective, mais également le sujet de la redistribution des richesses créées par les salariés à l'entreprise via l'augmentation de nos salaires.

**La Fédération CGT de la métallurgie et la Région AURA
métallurgie appellent l'ensemble des salariés de la
métallurgie Aura, à la grève et à l'action syndicale le 12
décembre dans toutes les entreprises de la région !**